

Réunions d'information

Déclaration FIPHFP 2019

CONTEXTE

Tous les établissements de plus de 20 ETP sont soumis à une obligation : avoir un taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés ou assimilés et le cas échéant, s'acquitter d'une contribution auprès du Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le montant de cette contribution doit être calculé chaque année selon des critères précis or, les règles relatives à la DOETH sont techniques et complexes.

Le FIPHFP, l'ANFH et le Handi-Pacte PACA s'associent pour vous proposer des réunions d'information afin d'aborder les difficultés et de répondre aux questions que les établissements rencontrent lors de la saisie.

OBJECTIFS : MAITRISER LA DOETH

- **Comprendre** l'obligation d'emploi des employeurs publics ;
- **Retenir** les notions clés : dates, échéances et effectifs ;
- **Identifier** les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ;
- **Inclure** les dépenses déductibles ;
- **Identifier** les leviers pour agir sur son taux d'emploi.

CONTENU

- Pourquoi une obligation d'emploi et la contribution annuelle au FIPHFP ? ;
- Le principe du 1^{er} Janvier de l'année N-1 : calculer sa contribution 2019 sur une photographie des effectifs au 1^{er} Janvier 2018 ;
- Saisie de l'Effectif Total Rémunéré pour définir son taux d'emploi légal : qui compter dans l'ETR ? ;
- Connaissance de la liste des BOE : TH et assimilés ;
- Qui sont les agents non comptabilisés dans l'ETR mais pouvant compter comme BOE : les exceptions ;
- Calcul des dépenses déductibles : plafond et date de prise en compte ;
- Calcul de la contribution.



Durée
1/2 journée



Nombre de participants
20 à 30 par session



Public
Personnes en charge de renseigner la DOETH



ANIMATION
Handi-Pacte
Cécile Bruley & Mathilde Poli

FIPHFP
Ludovic Mercier

Inscription obligatoire : fonctionspubliques@handipacte-paca.org



Jeudi 7 mars

13h30 - 16h30

CH de Digne
Quartier Saint-Christophe
04000 Digne-les-Bains

Mardi 12 mars

13h30 - 16h30

CH de Toulon
54 rue Henri Sainte Claire Deville
83056 Toulon

Mardi 19 mars

13h30 - 16h30

CDG 84 - 80 rue Marcel Demouque
Agroparc - CS 60508
84908 Avignon cedex 9

Jeudi 14 mars

13h30 - 16h30

Lycée EREA Louis Aragon
Avenue du Capitaine de Corvette
Paul Brutus
13170 Les Pennes - Mirabeau

Jeudi 21 mars

13h30 à 16h30

Préfecture des Alpes-Maritimes
147 bd du Mercantour
06286 Nice